

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Orlonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Armand* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. *Reesor* a proposé, secondé par l'honorable M. *Sanborn*,

De retrancher tous les mots après "Que" et d'insérer "le dit bill soit amendé comme suit :

Page 1, ligne 23 retranchez tout ce qui vient après le mot "du" jusqu'à la fin de la 1ère section, et insérez ce qui suit :

"Cent deuxième degré de longitude à l'ouest de Greenwich traverse le parallèle du quarante-neuvième degré de latitude nord,—courant à l'est, dans le sens du dit parallèle du quarante-neuvième degré de latitude nord (lequel fait partie de la ligne frontière qui divise les *États-Unis d'Amérique* et le dit Territoire du *Nord-Ouest*) jusqu'au lac des *Bois* ;—de là courant à l'est dans le sens de la ligne frontière internationale jusqu'à la frontière occidentale de la Province d'*Ontario* ;—de là, courant au nord, jusqu'au parallèle du cinquante-deuxième degré de latitude nord ; de là courant à l'ouest, dans le sens du dit parallèle du cinquante-deuxième degré de latitude nord, jusqu'au point où il traverse le parallèle du cent deuxième degré de longitude ouest, mentionné ci-haut, puis de là, courant au sud, jusqu'au point de départ.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

Alors l'honorable M. *Sanborn* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *McMaster*,

De retrancher tous les mots après "Que" et d'insérer "le dit bill soit amendé en retranchant le troisième paragraphe de la section 17, et d'insérer ce qui suit ; "s'il tient bon*à fide*, feu et lieu dans les limites de la division électorale à la date du bref d'élection et s'il a bon*à fide*, tenu feu et lieu pendant les trois mois précédant immédiatement, cette date.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

Alors l'honorable M. *Sanborn* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *McMaster*.

De retrancher tous les mots après "Que" et d'insérer "le dit bill soit amendé comme suit :—

Page 46, ligne 6 après "suivante" insérez :—

Rien dans le présent acte ne sera censé empêcher ce parlement-ci de faire à l'avenir des lois pour répartir la représentation que ladite province aura dans le Sénat et les Communes, et déterminer les limites de cette province ou en déterminer les districts électoraux pour la représentation dans le Parlement du Canada, selon qu'il conviendra de le faire par suite des changements survenus dans l'état et les conditions de ladite province ; mais, aucun tel changement ne pourra se faire que lorsque l'accroissement de la population de la dite Province lui aura donné droit à un surcroît de représentation dans les Communes déterminé sur les bases de la représentation des provinces actuelles du Canada, d'après les règles fixées par la section 51 de l'Acte d'Union.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :